



Commission économique pour l'Europe
**Organe exécutif de la Convention sur la pollution
 atmosphérique transfrontière à longue distance**
Groupe de travail des stratégies et de l'examen
Quarante-sixième session

Genève, 12-15 avril 2010

**Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen
 sur les travaux de sa quarante-sixième session**
Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1-9	2
A. Participation.....	2-3	2
B. Questions d'organisation	4-9	2
II. Options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg ¹	10-23	3
III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.....	24-30	7
IV. Options envisageables pour réviser le Protocole relatif aux métaux lourds.....	31-38	9
V. Questions diverses	39	10
VI. Adoption des décisions du Groupe de travail.....	40	10

¹ Protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.

I. Introduction

1. La quarante-sixième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen s'est tenue du 12 au 15 avril 2010 à Genève.

A. Participation

2. Des représentants des Parties ci-après à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ont participé à la session: Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Communauté européenne.

3. Les représentants de diverses organisations y ont également assisté: Agence européenne pour l'environnement, Bureau européen de l'environnement (BEE), Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), EURELECTRIC, EUROMOT (Association européenne des constructeurs de moteurs à combustion interne), Groupe de travail européen du secteur de l'industrie du HBCD², EUROPIA (European petroleum Industry association), Institut franco-allemand de recherche sur l'environnement (IFARE), Organisation européenne des compagnies pétrolières pour l'environnement, la santé et la sécurité (CONCAWE), service «Substances chimiques» du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Worldsteel Association.

B. Questions d'organisation

4. La session était présidée par M. R. Ballaman (Suisse).

5. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de la session, publié sous la cote ECE/EB.AIR/WG.5/99.

6. Le Groupe de travail a examiné puis adopté le rapport de sa quarante-cinquième session, publié sous la cote ECE/EB.AIR/WG.5/98.

7. Le Directeur de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a informé les participants des modifications et de la redistribution des fonctions récemment intervenues au sein du secrétariat. À la suite du départ à la retraite anticipé de M^{me} Masson, M. S. Ludwiczak a été nommé chef de l'Équipe de prévention de la pollution et M^{me} Karadjova a assumé les fonctions de secrétaire de la Convention. Il est très difficile pour le secrétariat de répondre à la demande croissante de services d'appui pour la Convention et ses organes dans les limites des ressources disponibles et des ressources extrabudgétaires seraient notamment nécessaires pour financer un poste de la catégorie professionnelle et un demi-poste d'assistant de programme pour que le soutien apporté aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale soit maintenu à son niveau actuel.

² Hexabromocyclododécane.

8. Le représentant de l'Union européenne (UE) a déploré que les changements annoncés aient dû être introduits faute de ressources car ils auront certainement un impact sur l'efficacité et la poursuite des travaux exécutés au titre de la Convention et de ses Protocoles. Il a prié le secrétariat de rédiger une note succincte sur les nouveaux arrangements pour qu'elle soit examinée par l'Organe exécutif et son Bureau, notant que toute décision finale sur un éventuel remaniement du programme de travail de la Convention incomberait à l'Organe exécutif. En attendant, l'UE estime qu'il ne serait pas approprié que le secrétariat décide unilatéralement de ne pas fournir de services d'appui pour certaines réunions mais que les ressources allouées au titre de la Convention devraient être maintenues à leur niveau actuel, à moins que l'Organe exécutif n'en dispose autrement.

9. Le Groupe de travail:

a) A pris note du rapport du secrétariat faisant état des difficultés qu'il pourrait avoir, en raison de contraintes budgétaires, à continuer de coordonner les travaux de toutes les réunions importantes des équipes spéciales et des groupes d'experts et d'y participer;

b) A prié le secrétariat de maintenir à leur niveau actuel les ressources dont bénéficient les équipes spéciales et les groupes d'experts et de préparer une note exposant les difficultés rencontrées pour que le Bureau l'examine et que l'Organe exécutif prenne une décision;

c) A invité l'Organe exécutif à explorer des solutions parallèlement à l'examen de la stratégie à long terme de la Convention.

II. Options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg

10. Le Groupe de travail a poursuivi son examen des options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), sur la base du document ECE/EB.AIR/WG.5/2010/1 et en fonction des résultats des travaux présentés par les équipes spéciales et les groupes d'experts. Parallèlement à la session, les experts techniques ont poursuivi leur travail sur les projets d'annexes révisées du Protocole préparés par le Groupe d'experts des questions technico-économiques pour la précédente session du Groupe de travail, en septembre 2009.

11. Le représentant du CMEI a présenté les données d'entrée et les options disponibles pour la construction de scénarios de référence aux fins de la révision des plafonds d'émission fixés par le Protocole. Le Groupe de travail a noté que 18 Parties avaient communiqué leurs projections nationales. Parmi les autres sources de données disponibles assorties d'hypothèses d'entrée cohérentes, figurent aussi les modèles PRIMES³ de 2008 et 2009, le rapport 2009 sur les perspectives énergétiques mondiales de l'Agence internationale de l'énergie, le modèle CAPRI (analyse de l'impact au niveau régional de la politique agricole commune) et les projections récemment établies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

12. Le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée a exposé le contenu des recommandations faites pour la prise en compte des effets de la crise économique et des politiques climatiques et énergétiques récentes dans le scénario de référence. Pour les États membres de l'UE, ce seraient entre autres les données des modèles PRIMES et CAPRI qui serviraient de référence, alors que pour les pays non membres de

³ Modèle de système énergétique qui rapproche les importations et les exportations d'énergie entre les États membres de l'UE.

l'UE, on utiliserait, le cas échéant, des projections nationales ou les données du rapport sur les perspectives énergétiques mondiales et celles de la FAO. Un autre scénario comprenant des hypothèses de croissance plus hautes sur la base des projections nationales disponibles serait utile pour une évaluation plus rigoureuse des politiques à mettre en œuvre. Par ailleurs, lorsqu'un nouveau scénario de référence PRIMES prenant en compte les nouvelles politiques climatiques et énergétiques des États membres de l'UE sera disponible en 2010, ces données seront également utilisées pour des évaluations fiables.

13. Le représentant de l'UE a indiqué que l'UE était favorable à l'utilisation des données de base des modèles PRIMES-2009 et CAPRI pour le calcul du scénario de référence des émissions afin de garantir une certaine cohérence entre les pays et envisagerait par la suite d'utiliser, à la place des données de base du modèle PRIMES-2009, les données de référence PRIMES-2009 qui répondent à tous les objectifs de l'ensemble des politiques climatiques et énergétiques de l'UE. Enfin, il serait également utile d'utiliser comme référence les scénarios établis à l'échelle nationale car ils permettent de comparer les hypothèses macroéconomiques, les taux d'activité et les degrés de pénétration technologique.

14. Le représentant de l'UE a remercié l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et le CMEI de leur présentation des faits les plus récents et a approuvé la demande faite à ces deux organes de poursuivre leurs travaux exploratoires et d'en rendre compte au Groupe de travail. Il faudrait que l'on s'attache à l'avenir à évaluer les taux d'émission nationaux correspondant au scénario reposant sur les «réductions maximales techniquement possibles» et au scénario reposant sur les politiques en vigueur (qui répercute aussi les effets de la Directive de l'UE relative aux émissions industrielles et de sa politique actuelle de lutte contre les changements climatiques). Il serait utile d'avoir de plus amples renseignements aussi détaillés et exacts que possible sur les niveaux d'émission, les coûts, les valeurs de seuil environnementales et sanitaires et les effets sur l'environnement pour progresser dans les discussions sur les plafonds d'émission.

15. Au sujet des travaux à prévoir, le représentant de la Norvège a recommandé que soit également appliquée une approche relative aux effets pour l'analyse d'autres valeurs de seuil environnementales. Un représentant de la Suisse a indiqué qu'il serait utile de demander aux pays de faire état des résultats obtenus pour compléter les scénarios établis et les renseignements communiqués au niveau national.

16. Le Président du Groupe de travail des effets a informé les participants de l'état d'avancement des activités relatives aux effets. Il a appelé l'attention sur la proposition visant à modifier l'annexe I du Protocole de Göteborg et en particulier les définitions d'éventuels indicateurs des effets qui n'apparaissent pas dans le texte du Protocole, par exemple au sujet des flux d'ozone et des particules. Le Groupe de travail a noté que l'analyse a posteriori qu'il était prévu d'exécuter en collaboration avec les programmes relatifs aux effets et les équipes chargées d'établir des modèles d'évaluation intégrée serait très utile.

17. Le Coprésident de l'Équipe spéciale de l'azote réactif a fait état des progrès accomplis dans l'élaboration de propositions pour l'annexe IX du Protocole relative à la lutte contre les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture (ECE/EB.AIR/WG.5/2010/5), justifiées par l'Équipe spéciale dans son rapport sur les travaux de sa troisième réunion (ECE/EB.AIR/WG.5/2010/4). Ces propositions comportent, pour chaque secteur, trois options techniquement réalisables et d'un bon rapport coût-efficacité correspondant à des niveaux d'ambition élevé, moyen et faible. Certains pays appliquent d'ores et déjà des mesures qui vont au-delà du niveau d'ambition élevé. Les mesures les plus économiques sont notamment la gestion de l'azote, les stratégies concernant l'alimentation du bétail et les techniques d'application d'engrais associées à de faibles niveaux d'émissions. Le Groupe de travail a noté que d'une manière

générale, le nombre des têtes de bétail était un moyen plus simple que l'excrétion totale d'azote par les animaux élevés sous abri pour différencier la taille des exploitations. Il s'est félicité de l'approche selon laquelle sont pris en compte tous les aspects pertinents du cycle de l'azote et a pris note des mesures prises pour mettre à jour le Document d'orientation sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac (EB.AIR/WG5/2007/13) (appelé ci-après le Document d'orientation) et le Code-cadre CEE-ONU de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac (EB.AIR/WG.5/2001/7) (appelé ci-après le Code-cadre).

18. Le représentant de l'UE a relevé que les questions à examiner en priorité pour la révision de l'annexe IX étaient les suivantes: niveau d'ambition; utilisation de la taille des exploitations et/ou du type d'animal pour déterminer le champ d'application et assouplissements envisageables pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que d'Europe du Sud-Est. L'annexe IX révisée devrait préciser, dans la mesure du possible, les mesures à prendre en priorité pour atteindre les objectifs de réduction des émissions d'ammoniac, ainsi que leurs coûts et leurs avantages. Le représentant de l'UE a noté que pour poursuivre l'examen du projet d'annexe IX révisée, il serait nécessaire de consulter en parallèle un projet de révision du Document d'orientation. En conséquence, il a invité l'Équipe spéciale à poursuivre ses travaux sur les deux documents. Par ailleurs, les aspects juridiques de l'annexe révisée restent à examiner, notamment la question de savoir si le texte intégral de l'annexe doit conserver son caractère juridiquement contraignant ou si ce texte ou certaines de ses dispositions devraient avoir valeur de recommandation. Il serait important que les pays non parties au Protocole indiquent dans quelle mesure un assouplissement des dispositions de l'annexe IX faciliterait les efforts qu'ils font pour ratifier le Protocole révisé (ou nouveau).

19. Le représentant du pays chef de file (Royaume-Uni) du Réseau d'experts des avantages et des instruments économiques a annoncé qu'un projet de révision du Document d'orientation sur les instruments économiques avait été préparé et serait soumis au Groupe de travail en tant que document informel.

20. Le Groupe de travail a pris note des informations présentées par le représentant des États-Unis d'Amérique sur les programmes d'élaboration de normes relatives à la qualité de l'air et aux émissions exécutés pour faire face aux problèmes transfrontières de l'acidification, de l'ozone et des particules. Il a pris note en particulier des informations fournies sur: a) le plafonnement des émissions nationales de dioxyde de soufre (SO₂) et les mesures prises pour le plafonnement des émissions régionales de SO₂, d'oxyde d'azote (NO₂) et des émissions estivales de NO₂ provenant des installations électriques; b) l'adoption de réglementations visant à réduire les émissions de SO₂, de NO₂, et de composés organiques volatils (COV) provenant de sources fixes nouvelles et d'installations existantes subissant des modifications et les mesures destinées à réduire les émissions des mêmes polluants provenant de tous les types de véhicules routiers et tout-terrain, des locomotives et des navires; c) la réduction significative des émissions d'oxydes d'azote, de SO₂ et de COV liée à la mise en place de ces mesures; et d) la zone de contrôle des émissions créée en vertu de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires pour les eaux côtières des États-Unis et du Canada. Il devrait en résulter une baisse significative des émissions d'oxydes d'azote et de SO₂ provenant des grands navires de transport maritime le long des côtes des États-Unis et du Canada.

21. Le Coprésident italien du Groupe d'experts des questions technico-économiques a rendu compte des résultats des travaux réalisés par le groupe spécial d'experts parallèlement aux travaux du Groupe de travail sur le projet de révision des annexes techniques du Protocole de Göteborg.

22. Au cours de la discussion qui a suivi, le représentant de l'UE s'est prononcé pour l'inclusion, dans le Protocole, des deux nouvelles annexes proposées pour l'établissement

de valeurs limites applicables aux émissions de poussières provenant de sources fixes et à la teneur en solvants des produits. L'UE s'apprête à parachever la révision de sa législation relative aux émissions industrielles; les valeurs limites d'émissions (VLE) révisées (pour les installations nouvelles et existantes) qui seront ainsi adoptées devraient être proches de l'option 2 proposée par le Groupe d'experts des questions technico-économiques⁴ pour les projets d'annexes révisées relatives aux émissions de SO₂, de NO_x et de COV provenant de sources importantes (Directive 2008/1/CE du Parlement européen et du Conseil sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution) et aux poussières, et proches de l'option 3 relative aux émissions de COV provenant de sources fixes plus petites (non visée par la Directive sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution). L'UE a la ferme conviction que la révision du Protocole de Göteborg contribuera à améliorer la santé et l'environnement dans la région de la CEE à la condition toutefois que soient appliquées les dispositions de l'instrument révisé ou nouveau. Il faudrait donc élaborer un instrument juridique susceptible d'être largement ratifié et rapidement appliqué par toutes les Parties. C'est pourquoi l'UE souhaiterait connaître les besoins et les exigences des autres Parties à la Convention et serait prête à collaborer avec elles pour parvenir à un accord sur des annexes techniques à la fois ambitieuses et applicables. Elle souhaite en particulier que les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et les pays d'Europe du Sud-Est prennent activement part aux négociations.

23. Le Groupe de travail:

a) S'est félicité des contributions des équipes spéciales, des groupes d'experts et des centres concernés à la révision du Protocole de Göteborg;

b) A pris note des propositions d'amendements au texte du Protocole présentées dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2010/1 et a invité le secrétariat à lui présenter dans un document informel, à sa prochaine session, un texte révisé contenant les amendements apportés au cours de la session;

c) A remercié le Groupe d'experts des questions technico-économiques d'avoir préparé des projets de versions révisées des annexes techniques et des documents d'orientation se rapportant au Protocole de Göteborg;

d) A remercié le groupe spécial d'experts d'avoir examiné, parallèlement à sa session, les annexes techniques IV, V et VI présentées dans les documents ECE/EB.AIR/WG.5/2009/17-20 ainsi que le nouveau projet d'annexe technique sur les poussières présenté dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2009/21. Il a invité ce groupe à poursuivre ses travaux lors de sa quarante-septième session (30 août-3 septembre 2010);

e) S'est félicité des progrès accomplis dans l'établissement d'un scénario de référence tels qu'ils ont été présentés par le CMEI ainsi que dans l'évaluation des niveaux d'ambition proposés dans les annexes techniques au sujet des taux d'émission proposés, des mesures de lutte et de leur coût ainsi que des effets sur l'environnement et la santé;

f) A accepté l'utilisation des scénarios de référence nationaux et PRIMES et a demandé à l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et au CMEI d'achever la mise au point des scénarios de référence, de proposer des scénarios supplémentaires axés entre autres sur les effets des particules fines et de l'ozone sur la santé ainsi que sur les effets de l'eutrophisation, de l'acidification et de l'ozone sur les écosystèmes et la biodiversité et, d'une manière générale, d'examiner les différents types d'activités ayant un

⁴ Option 2: les VLE2, bien que techniquement contraignantes, prennent en compte le coût des mesures prises pour réduire les émissions. Elles sont basées sur les meilleures techniques disponibles associées à des niveaux d'émission.

impact sur les facteurs de forçage climatique à courte durée de vie, pour que ces questions puissent être examinées par le Groupe de travail à sa quarante-septième session;

g) A pris note des résultats des trente-sixième et trente-septième réunions de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et s'est félicité des progrès accomplis du point de vue de la détermination d'objectifs;

h) A remercié le Président du Groupe de travail des effets d'avoir présenté le projet de texte révisé de l'annexe I du Protocole de Göteborg sur les charges et niveaux critiques (ECE/EB.AIR/WG.5/2010/3) et d'avoir proposé de réviser le texte correspondant du Protocole (document informel n° 1); il l'a invité à préciser et à étoffer ses propositions sur la base des observations et des suggestions faites au cours de la session, pour qu'il les examine à sa prochaine session;

i) A encouragé le Groupe de travail des effets à participer à l'établissement de modèles d'évaluation intégrée et à exécuter en particulier l'analyse a posteriori de différentes valeurs de seuil environnementales et sanitaires;

j) S'est félicité des plans prévoyant la mise à jour des charges critiques et des fonctions dose-réponse empiriques et l'utilisation des résultats aux fins de l'établissement d'indicateurs en 2010, par exemple sur la biodiversité;

k) A pris note de l'exposé d'un représentant d'EURELECTRIC sur les résultats de son étude «Low-CO₂ Europe by 2050» consacrée aux liens entre la pollution atmosphérique et les changements climatiques;

l) A pris note du rapport de l'Équipe spéciale de l'azote réactif (ECE/EB.AIR/WG.5/2010/4); a accueilli avec satisfaction les options proposées pour un projet d'annexe IX révisée concernant les mesures à prendre pour réduire les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture (ECE/EB.AIR/WG.5/2010/5) préparées par l'Équipe spéciale de l'azote réactif, ainsi que les explications et informations complémentaires données sur la révision de l'annexe IX, du Document d'orientation et du Code-cadre et a invité l'Équipe spéciale à présenter des documents révisés prenant en compte les observations et les suggestions faites pendant la session pour examen à la prochaine session du Groupe de travail;

m) A invité les experts nationaux à fournir au Groupe d'experts des questions technico-économiques des renseignements sur le coût des mesures de réduction des émissions et à participer activement aux travaux du Groupe d'experts;

n) A prié le secrétariat d'établir, avec le Président du Groupe de travail, un plan pour l'organisation de la prochaine session du Groupe de travail en septembre de manière à optimiser la participation des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, notamment en fournissant des services d'interprétation pour les travaux des experts techniques.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale

24. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des métaux lourds a présenté un résumé des conclusions d'un atelier visant à promouvoir la ratification des Protocoles relatifs aux métaux lourds et aux polluants organiques persistants et du Protocole de Göteborg, organisé par le Groupe d'experts des questions technico-économiques et l'Équipe spéciale des métaux lourds avec une aide financière de l'Allemagne et de la France et tenu en octobre 2009 à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) (ECE/EB.AIR/WG.5/2010/7).

25. Le représentant du secrétariat a exposé l'état d'avancement des projets en cours en Europe orientale, dans le Caucase, en Asie centrale et en Europe du Sud-Est, attirant en particulier l'attention sur le travail fait par le secrétariat pour gérer ces projets, soit organiser des consultations, gérer les aides financières et établir des contacts avec les experts et les responsables administratifs concernés. Il a également présenté des informations sur les activités susceptibles d'être exécutées à l'avenir dans la région, notamment dans les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention et/ou ses protocoles.

26. La délégation serbe a fait le point de l'état d'avancement du «projet Balkans» qui est financé par les Pays-Bas et dont le but est d'aider les pays d'Europe du Sud-Est à ratifier les trois protocoles les plus récents à la Convention. Elle a fait état des mesures prises et des difficultés rencontrées par les pays participants pour l'établissement d'un cadre politique et législatif. Le Groupe de travail a également été informé que le Monténégro, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie apportaient la dernière touche à leurs plans d'action nationaux pour la ratification des protocoles; que l'Albanie accueillerait une consultation marquant le début de sa participation au projet; et que la Bosnie-Herzégovine était sur le point d'entamer la première phase du projet.

27. La délégation russe a fait un exposé sur le projet visant à faciliter la ratification et l'application des protocoles à la Convention dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale lancé par la Fédération de Russie en collaboration avec le Bélarus et le Kazakhstan afin d'aider les pays concernés à ratifier et à appliquer les trois protocoles les plus récents. Elle a également demandé que soit fournies des ressources pour cofinancer l'exécution de ce projet.

28. Le représentant de l'UE a reconnu que le projet présenté par la Fédération de Russie était important pour promouvoir l'application des protocoles dans les pays participants et atteindre ainsi ce qui doit être un objectif majeur pour l'avenir. L'UE s'est félicitée d'être tenue régulièrement informée des progrès accomplis au titre de ce projet.

29. Le secrétariat a rappelé que l'Organe exécutif de la Convention avait approuvé pour 2010 un budget de 769 530 dollars pour un fonds d'affectation spéciale (E112) destiné à appuyer les initiatives prises dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est pour promouvoir l'application et la ratification de la Convention et de ses protocoles, ainsi que le financement d'un poste à cette fin au secrétariat. Le secrétariat a indiqué avoir demandé, dans une lettre en date du 25 janvier 2010, que soient versées des contributions à cette fin au Fonds d'affectation spéciale mais que rien n'avait été reçu en avril 2010. Il a donc exhorté les délégations à fournir des fonds et il est convenu de leur adresser une autre lettre officielle de demande de fonds.

30. Le Groupe de travail:

a) A pris note des informations données par le secrétariat, selon lesquelles aucune contribution n'a été versée en 2010 au Fonds d'affectation spéciale destiné à venir en aide aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'Europe du Sud-Est. Il a également noté que d'après le secrétariat, il serait nécessaire de créer à cette fin un poste financé par des fonds extrabudgétaires et a demandé instamment aux pays de fournir des contributions dans les meilleurs délais afin que puissent être poursuivis les projets exécutés au titre du Plan d'action pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (ECE/EB.AIR/WG.5/2009/13);

b) A remercié la présidence espagnole de l'Union européenne d'avoir organisé des consultations informelles avec les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'Europe du Sud-Est avant la quarante-sixième session du Groupe de travail et le représentant de la Bulgarie d'avoir facilité les discussions;

c) A remercié les représentants du Monténégro, de la République de Macédoine et de la Serbie de leur rapport sur la mise en œuvre du «projet Balkans», les Pays-Bas de financer ce projet et le secrétariat d'en appuyer l'exécution;

d) A accueilli avec satisfaction les informations fournies par la Fédération de Russie sur le nouveau projet visant à faciliter la ratification et l'application des protocoles à la Convention dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que sur les mesures que les trois pays partenaires (Biélarus, Kazakhstan et Fédération de Russie) comptent prendre pour ratifier et appliquer les trois protocoles les plus récents. Enfin, il s'est félicité de ce que la Fédération de Russie se soit engagée à verser une contribution de 100 000 dollars pour la première année d'exécution du projet et a encouragé les Parties à étudier des moyens de le cofinancer;

e) A remercié la Norvège d'avoir financé la traduction en russe du Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques – 2009;

f) S'est félicité du rapport du représentant de la République de Moldova sur le projet destiné à aider ce pays à ratifier le Protocole de Göteborg et a remercié la République tchèque de financer ce projet;

g) A remercié la Fédération de Russie (en coopération avec le Biélarus et le Kazakhstan) d'avoir pris l'initiative de créer le nouveau Groupe de coordination pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale;

h) A accueilli avec satisfaction les conclusions de l'atelier visant à promouvoir la ratification des Protocoles relatifs aux métaux lourds et aux polluants organiques persistants et du Protocole de Göteborg, organisé par l'Équipe spéciale des métaux lourds et le Groupe d'experts des questions technico-économiques avec un soutien financier de la France et de l'Allemagne et accueilli par la Fédération de Russie à Saint-Pétersbourg en octobre 2009 (ECE/EB.AIR/WG.5/2010/7).

IV. Options envisageables pour réviser le Protocole relatif aux métaux lourds

31. Conformément au mandat qui lui a été confié par l'Organe exécutif à sa vingt-septième session, en 2009, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a commencé à débattre des options envisageables pour réviser le Protocole relatif aux métaux lourds (ECE/EB.AIR/99/Add.2, annexe I).

32. La délégation suisse a présenté le document soumis pour examen au Groupe de travail et contenant les projets d'amendements au Protocole et à ses annexes I, II, IV, V, VI, VII et VIII préparés par la Suisse (ECE/EB.AIR/WG.5/2010/6). Il a également présenté les propositions d'amendements à l'annexe III ayant valeur de recommandation, contenues dans un document informel.

33. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré être prête à examiner d'éventuels amendements au Protocole, destinés surtout à rendre l'instrument plus souple de manière à faciliter la ratification par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. À cet égard, il serait fondamental que ces pays fassent des propositions concrètes. Pour ce qui est du document ECE/EB.AIR/WG.5/2010/6, la délégation des États-Unis a fait observer que les propositions d'amendements qui y figurent allaient au-delà du mandat arrêté en 2009 par l'Organe exécutif pour les négociations et que de ce fait, tant qu'une décision n'aurait pas été prise pour élargir ce mandat, il serait prématuré d'examiner certains de ces amendements.

34. Le Président a invité le Groupe de travail à considérer le document ECE/EB.AIR/WG.5/2010/6 comme un point de départ utile pour déterminer dans quelle mesure les propositions qui y figurent reflètent un consensus entre les délégations. Il a rappelé que l'objectif était de présenter des projets de propositions pour adoption par les Parties au Protocole en décembre 2011 et qu'il n'était donc pas nécessaire de commencer à les examiner sans délai. Il a invité le secrétariat à présenter les résultats des discussions

dans un document révisé qui serait soumis au Groupe de travail à sa prochaine session, en septembre.

35. Le représentant de l'UE a déclaré que globalement, l'UE acceptait le document ECE/EB.AIR/WG.5/2010/6 comme base de négociations conformément au mandat établi par l'Organe exécutif et a formulé quelques observations particulières sur les propositions d'amendements. Il a encouragé les Parties à la Convention à commencer à les examiner pour en achever la mise au point et les soumettre pour adoption par les Parties au Protocole le plus tôt possible et au plus tard avant décembre 2011. L'UE est prête à prendre en considération les besoins et les intérêts des pays parties au processus de révision pour que le Protocole soit ratifié par le plus grand nombre possible de pays et que la protection de l'environnement soit de ce fait améliorée dans la région de la CEE.

36. Le Président de l'Équipe spéciale des métaux lourds a rendu compte des préparatifs de la septième réunion de l'Équipe spéciale, prévue le 1^{er} et le 2 juin 2010 à Stockholm afin de poursuivre l'examen technique des propositions formulées par l'UE pour que les produits contenant du mercure soient ajoutés à l'annexe VI du Protocole, compte tenu en particulier des informations supplémentaires fournies par les États-Unis d'Amérique et le Canada. Les résultats de ces travaux seront présentés au Groupe de travail en septembre.

37. Sans avoir encore examiné le contenu de l'annexe III sur les meilleures techniques disponibles pour contrôler les émissions de métaux lourds, le Groupe de travail est convenu de faire de cette annexe un document d'orientation, contribuant ainsi à assouplir le Protocole.

38. Le Groupe de travail:

a) S'est félicité des contributions de l'Équipe spéciale des métaux lourds et du Groupe d'experts des questions technico-économiques aux activités techniques entreprises pour l'examen et la révision du Protocole relatif aux métaux lourds;

b) A pris note des propositions présentées par la Suisse pour la révision du Protocole relatif aux métaux lourds et contenues dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2010/6;

c) A prié le secrétariat de préparer un document susceptible de servir de base de négociations et d'y inclure les propositions d'amendements de la Suisse conformément au mandat arrêté par l'Organe exécutif à sa vingt-septième session, les négociations devant débiter sur les articles 1, 13 et 15 du Protocole et les annexes I, II, IV et V à la prochaine session du Groupe de travail (30 août-3 septembre 2010).

V. Questions diverses

39. Le Groupe de travail a pris note du document informel présenté par le Coprésident de l'Équipe spéciale des polluants organiques persistants sur la définition des paraffines chlorées à chaîne courte (PCCC) dans le Protocole relatif aux POP tel qu'amendé par les Parties au Protocole à la vingt-septième session de l'Organe exécutif, en décembre 2009.

VI. Adoption des décisions du Groupe de travail

40. Conformément à la pratique révisée que l'Organe exécutif a décidé de maintenir à sa vingt-sixième session, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a adopté les décisions prises au cours de la session.